

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. OUAZANA)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Compte rendu

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 mars 2008, vous m'avez donné délégation pour prendre certaines décisions, qui relèvent normalement de la compétence du Conseil Municipal, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la législation en vigueur, le maire doit rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ces domaines.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous communiquer la liste des actes pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

2	- tarifs, dans la limite de 20 % fixée par le Conseil Municipal
2	- rétrocessions de concessions de tombes
5	- conversions de concessions de tombes
9	- règlements de frais et d'honoraires d'avocats et d'huissiers de justice
6	- actions en justice

TARIFS ET DROITS DIVERS

Date de l'acte	Libellé
22/07/08	Prix de vente unitaire d'un jeu de cartes « Rois de France »
22/07/08	Prix de vente unitaire de jeux cartes

RETROCESSIONS DE CONCESSIONS DE TOMBES

Numéro de l'arrêté	Date de l'acte	Libellé
289	27 mai 2008	Madame Simone Perrot 18 rue Clément Janin 21000 Dijon
347	25 juin 2008	Madame Thérèse Derey 4 rue Aristide Briand 21000 Dijon

CONVERSIONS DE CONCESSIONS DE TOMBES

Numéro de l'arrêté	Date de l'acte	Libellé
334	18 juin 2008	Madame Marguerite Mouffron 33 rue Sambin 21000 Dijon
366	3 juillet 2008	Madame Josette Beaugeois 10 bis rue Albert Rémy 21370 Plombières-lès-Dijon
372	8 juillet 2008	Monsieur Jean-Paul Truillot 24 rue des Champs Creux 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
373	8 juillet 2008	Madame Marie Ballaben 2 rue Lamonnaye 21000 Dijon
394	28 juillet 2008	Madame Françoise Sthely Les Sampagnys 21160 Couchey

REGLEMENTS DE FRAIS ET D'HONORAIRES

BUDGET VILLE

Affaire Ville de Dijon - Soparec

Problème de chauffage au gymnase du Drapeau
Procès-verbal de constat signifié les 9 et 25 avril 2008.
Facture n° 2008000551

Honoraires d'huissier

Affaire Ville de Dijon - Soparec

Problème de chauffage au gymnase du Drapeau
Procès-verbal de constat du 21 mai 2008.
Facture n° 2008000630

Honoraires d'huissier

Affaire Ville de Dijon c/ squat 9 rue Bassano

Squat 9 rue Bassano – Procès-verbal de constat de l'occupation sans droit ni titre d'une propriété de la Ville de Dijon.
Facture n° V9745336

Honoraires d'huissier

Affaire Ville de Dijon c/ placement de chiens

Assistance et représentation de la Ville devant le Tribunal Administratif, en référé suspension, en défense, contre l'arrêté du maire de Dijon en date du 6 décembre 2007, ordonnant le placement de chiens illégalement détenus par Monsieur Snitkoff
Facture n° 135/2008

Honoraires d'avocat

Affaire Ville de Dijon c/ squat 19 rue de l'Ile

Procès verbal de constat de l'occupation sans droit ni titre d'une propriété de la Ville de Dijon.
Facture n° 2007001813

Honoraires d'huissier

Affaire Maire de Dijon c/ Pascal Mourot

Diffamation sur le web. Etudes du dossier et procédure.
Factures n° 2007 - 258, n° 101/2008 et n° 139/2008

Honoraires d'avocat

Affaire Maire de Dijon c/ Eiffage

Requête en rectification d'erreur matérielle formée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.
Rédaction d'un mémoire en défense
Facture n° 367.08/DIJ.0807

Honoraires d'avocat

Affaire Ville de Dijon c/Victor De Oliveira

Signification d'un congé par courrier du 21 août 2008 adressé au locataire du 9 rue Bassano, propriété de la Ville de Dijon.

Facture n° 2008000947

Honoraires d'huissier

Affaire Ville de Dijon - Villier c/ société EMA

Représentation en justice de la Ville de Dijon dans le cadre d'un recours intenté en sa qualité d'organisme social.

Facture n° 2008172

Honoraires d'avocat

ACTIONS EN JUSTICE

Affaire Bragard c/ Ville de Dijon

Jugement rendu le 10 juillet 2008 par lequel le Tribunal Administratif de Dijon a rejeté la requête de Monsieur Bragard et autres tendant à l'annulation de deux permis délivrés le 26 janvier 2007 à la Sarl La Côte d'Orient, pour la construction de deux ensembles d'habitation situés 6 et 8 rue Jules Verne à Dijon.

Affaire Caputo c/ Ville de Dijon

Jugement rendu le 10 juin 2008 par le Tribunal Administratif de Dijon par lequel la requête de Madame Caputo, tendant à ce que la Ville de Dijon et l'entreprise Roger Martin soient reconnues responsables des conséquences dommageables de sa chute du 17 mars 2004 et condamnées, par suite à l'en indemniser, a été rejetée. Le juge a, en effet, considéré que la Ville de Dijon avait apporté la preuve, qui lui incombe, de l'absence de défaut d'entretien de l'ouvrage public à l'origine du sinistre.

Affaire Ville de Dijon c/ Gache Alban et Jugie François

Décision rendue le 5 juin 2008 par le Tribunal de Grande Instance (délégué du Procureur) par laquelle les jeunes Alban Gache et François Jugie ont été condamnés à régler à la Ville de Dijon la somme de 112,52 € en réparation des dégradations volontaires par tags commises le 24 avril 2008.

Affaire Ville de Dijon c/ Ejupovic Boris

Ordonnance d'homologation et statuant sur l'action civile rendue par le Tribunal de Grande Instance de Dijon le 21 avril 2008, par laquelle Monsieur Boris Ejupovic a été condamné à verser à titre de dommages et intérêts à la Ville de Dijon la somme de 702,78 € en réparation des dégradations volontaires commises le 22 février 2008.

Affaire Ministère Public, Desmarais Charlotte, Gilles et Madame, Ville de Dijon c/ Flamand Jean-Claude

Arrêt de la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Dijon, infirmant le jugement du 28 juin 2007 par lequel le Tribunal Correctionnel de Dijon relaxait Monsieur Flamand, des chefs d'attouchements, agression sexuelle avec violence, contrainte ou surprise sur une apprentie de la Ville de Dijon, personne particulièrement vulnérable en raison de son état physique et psychologique.

BUDGET AUDITORIUM

Affaire Tunzini c/ Ville de Dijon

Arrêt du 9 mai 2008 par lequel la Cour Administrative d'Appel a condamné la Ville de Dijon à payer à la société Tunzini, outre 5 000 € au titre des frais irrépétibles, 399 150,56 €, assortie d'intérêts moratoires avec capitalisation, au titre du règlement du solde du marché, dont était titulaire cette société dans le cadre de la construction de l'Auditorium.

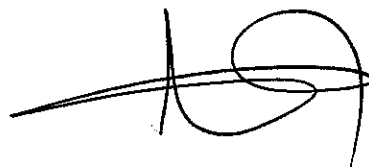
Précisément, le solde résultant de la condamnation du Tribunal Administratif dans son jugement du 26 juin 2006 pour un montant de 15 920,72 € est porté à 399 150,56 €.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 8 OCT. 2008



PUBLIÉ LE

8/10/08